

## **Titre I Droit et institutions**

### **1. Droit civil.**

La personnalité juridique et les différentes personnes morales.

Les principes généraux du droit des contrats.

Les principes généraux du droit de la responsabilité.

### **2. Droit constitutionnel et institutions politiques.**

La Constitution française du 4 octobre 1958 : normes, dispositif et pratique.

Le contrôle de constitutionnalité.

Les traits généraux des principaux régimes actuels (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne).

Les grands systèmes de droit contemporains.

### **3. Droit international et droit communautaire.**

Les principes généraux du droit international public.

Les principes de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Les juridictions internationales: la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale, les tribunaux internationaux.

Les grands principes du droit communautaire.

Les institutions, les actes et les principaux processus communautaires.

### **4. Droit administratif et institutions administratives.**

L'organisation de l'Etat.

Le principe de légalité.

Les garanties des libertés publiques et individuelles.

Les actes administratifs unilatéraux.

Les contrats administratifs.

Les principes du droit de la fonction publique.

Les principes du service public.

Les établissements publics.

Les entreprises publiques.

La propriété publique.

Les autorités administratives indépendantes.

Les juridictions administratives.

Les principes généraux du contentieux administratif, les recours.

Les procédures non contentieuses.

La responsabilité de l'Etat et de ses agents.

## **5. Finances publiques de l'état.**

Les grands principes budgétaires.

La loi organique relative aux lois de finances.

Les principes généraux de la comptabilité publique.

L'élaboration de la loi de finances.

L'exécution des lois de finances.

Le contrôle de l'exécution des lois de finances.

## **6. Les principes généraux de l'organisation judiciaire.**

La séparation des ordres judiciaire et administratif.

La hiérarchie des degrés de juridiction.

Les différents types de juridictions, compétences, organisation et composition.

Les principes du procès et les garanties des justiciables.